



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2018

### **1 - VENTE D'UN VEHICULE A UN GARAGE AUTOMOBILE**

Le Conseil Municipal a approuvé la vente d'un véhicule usagé, dans le cadre d'une reprise, au garage Citroën moyennant la somme de 2 000€.

### **2 - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES CCALS POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE – BALAYAGE DE LA VOIRIE - FOURNITURE DE MATERIAUX DE VOIRIE – CONTROLE DES INSTALLATIONS**

Il a été approuvé l'adhésion de la commune aux deux groupements de commandes mis en place par la CCALS, le premier concerne les travaux d'entretien de voirie et le second concerne le balayage mécanique de la voirie, la fourniture de matériaux de voirie et le contrôle des installations.

La Commune bénéficiera ainsi des marchés groupés qui seront contractés par la Communauté de Communes.

### **3 - RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES - APPROBATION**

Le Conseil Municipal a approuvé le nouveau rapport élaboré par la commission locale d'évaluation des charges transférées au sein de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe. Ces charges correspondent aux frais qui accompagnent la prise en compte de nouvelles compétences par la Communauté de Communes en lieu et place des Communes ou dans le cas contraire par les Communes pour exercer celles qui leur sont restituées par la Communauté de Communes. Ce rapport a été actualisé afin de tenir compte de l'adhésion des communes dont Tiercé au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme géré par la CCALS. Il en coûtera à la Commune la somme de 15 172.84 €. Le montant de l'attribution de compensation versée par la Commune à CCALS va passer de 42 944 € à 58 117 €.

### **4 - ADMISSION EN NON VALEUR**

Le Conseil Municipal a accepté d'admettre en non-valeur des factures de cantine non recouvrées pour un montant global de 294.47 €.

### **5 - RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT**

Comme chaque année, le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement a été présenté au Conseil Municipal. Ce rapport est consultable à la Mairie.

### **6 - MISE EN PLACE DE LA CARTE D'ACHAT PUBLIC**

Afin d'améliorer le processus de commande et de paiement le Conseil a approuvé l'utilisation d'une carte d'achat. Un contrat avec une banque va être négocié.

### **7 - AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION AVEC LA SOCIETE COUGNAUD POUR LES CONSTRUCTIONS MODULAIRES**

Un avenant au marché passé avec la société Cougnaud chargé de louer à la Commune des constructions modulaires qui ont servi à l'accueil des élèves maternelles durant les travaux de reconstruction de l'école a été adopté. Il s'agit de retirer du marché la prestation correspondant à l'enlèvement des constructions dans la mesure où les espaces modulaires vont être acquis par la Communauté de Communes et vont donc restés sur place. La moins-value correspond à 14 945.50 € HT.